



Le champlainois

JUIN 2018

Maire : Guy Simon

Conseillers (ères) : Sébastien Marchand
Jean-Paul LeBlanc

Jocelyne Poirier
Mireille Le Blanc

Yvon Sauvageau
Claude Boisvert

Municipalité de Champlain : 819 295-3979

MRC des Chenaux : 819 840-0704

Ce bulletin contient :

INFORMATIONS.....	2
AVIS PUBLIC.....	2
HORAIRE D'ÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ	3
MOT DU MAIRE	4
SUIVI SUR ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES SSI	5
RAPPEL / COLLECTE HEBDOMADAIRE DES VIDANGES	6
LA JOURNÉE DE LA FAMILLE À SAINT-MAURICE.....	6
CAMP DE JOUR CHAMPLAIN 2018	7
NOUVEL HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DU DIMANCHE	8
L'ÉQUIPE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.....	8
CAB DES RIVERAINS / FERMETURE ESTIVALE 2018.....	9
DÉPART PORT DE QUÉBEC / BATEAUX DE CROISIÈRE.....	9
MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX.....	10
CAB DES RIVERAINS / CHEVALET PROMOTIONNEL	10
MRC DES CHENAUX / DÉCLARATION DE TRAVAUX.....	11
ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC	12
PRIX RECONNAISSANCE 2018 – LES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC	12
EXPOSITION AUTOS ET MOTOS ANCIENNES ET MODIFIÉES.....	13

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN.....	14
ASSOCIATION DES PERSONNES AIDANTES DE LA VALLÉE DE LA BATISCAN	15
TABLE DES MARÉES JUIN 2018 CHAMPLAIN	16

INFORMATIONS



Réunion du conseil municipal lundi 4 juin 2018 à 20 h au Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame

AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 7 mai 2018, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement 2018 – 03 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à modifier les normes applicables aux pentes de toit minimales dans les zones 121-R et 124-R
- Premier projet de règlement 2018-04 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à régir les résidences de tourisme et autoriser cet usage dans les zones 109-R et 111-R
- Projet de règlement 2018-05 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à régir les constructions et les usages dans les zones à risque de glissement de terrain

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 juin 2018, à 19h au Centre du Tricentenaire. L'objet de cette assemblée est de *présenter les projets de règlements et d'expliquer leurs conséquences*. Au cours de cette assemblée, *le maire ou son représentant* expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- Le premier projet de règlement 2018 – 03 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à modifier les normes applicables aux pentes de toit minimales dans les zones 121-R et 124-R

Ce projet de règlement ne concerne que les zones 121-R et 124-R qui comprennent les rues Hervé-Toupin et Massicotte.



- Le premier projet de règlement 2018-04 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à régir les résidences de tourisme et autoriser cet usage dans les zones 109-R et 111-R contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement ne concerne que les zones 109-R et 111-R qui comprennent les rues Calellier, Lanouette, Ile Valdor et des Oblats.



- Le projet de règlement 2018-05 modifiant le règlement de zonage 2009-03 visant à régir les constructions et les usages dans les zones à risque de glissement de terrain n'est pas susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal situé au 819 Notre-Dame durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'ÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Horaire d'été pour le bureau de la municipalité de Champlain

LUNDI AU JEUDI de 7h30 à 12h et 12h45 à 16h

VENDREDI de 8h à 12h

Bon été à tous !



Pourquoi une poursuite judiciaire contre le Groupe Massicotte de la part de la Municipalité

En avril 2017, le Groupe Massicotte s.e.n.c., relocalisait des taures de l'établissement situé au 767 Notre-Dame à l'établissement du 1061 de la rue Notre-Dame à Champlain. Ce dernier établissement a été acquis par le Groupe en 2007 et aucun enregistrement d'animaux n'a été déclaré au MAPAQ pour cet établissement depuis 2004.

La réglementation en vigueur prévoit que le droit acquis à de l'élevage cesse après deux ans si de telles activités ne sont pas réalisées sur l'emplacement.

En mai et juin 2017 le Groupe Massicotte s.e.n.c. effectue une demande de permis pour rénover le bâtiment d'élevage. Compte tenu de ce qui précède, la demande de permis est refusée et une demande de dérogation est faite. Cette demande est étudiée par la CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) et, selon la procédure habituelle, les voisins concernés sont informés de la demande.

En juillet 2017, la Municipalité reçoit une opposition à cette demande de dérogation signée par 45 personnes. Celle-ci réclame que la réglementation soit appliquée. Les éléments invoqués sont :

- La réduction importante des distances séparatrices prévues à la réglementation (5 fois pour une habitation et 13 fois pour le périmètre urbain) ;
- Atteinte à la jouissance du droit de propriété, odeurs, bruit, vermine et valeur foncière ;
- Le projet va à l'encontre du Plan d'urbanisme de la municipalité : « favoriser la cohabitation des usages agricoles et des usages autres qu'agricoles ... en interdisant les élevages à forte charge d'odeur dans une zone de protection autour du périmètre d'urbanisation et du Chemin-du-Roy ».

Lors de la séance du conseil municipal du mois d'août 2017, où cette dérogation doit être attribuée ou non, la demande de dérogation est retirée de l'ordre du jour suite à la demande écrite du Groupe.

La Municipalité demande l'opinion du CCA (Comité Consultatif Agricole) de la MRC des Chenaux sur le dossier. Le 14 septembre 2017, l'avis de ce comité mentionne que les droits acquis de cette installation d'élevage sont périmés, il mentionne aussi que le préjudice du demandeur concerne la réutilisation de l'installation d'élevage et que cette réutilisation pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété. Les voisins concernés sont identifiés comme 74 logements et un restaurant.

En septembre 2017, un avis d'infraction à la réglementation est expédié au Groupe et un délai est donné pour corriger la situation. En novembre 2017, la situation n'ayant pas changé, un constat d'infraction est émis.

Entre septembre 2017 et avril 2018, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre les représentants de la Municipalité, le Groupe, le service d'inspection de la MRC et les avocats des deux parties.

Une multitude de scénarios ont été réalisés, la réglementation étudiée et aucune des propositions n'ont pu rallier les deux parties.

En avril 2018, l'avocat représentant la Municipalité informe donc l'avocat représentant le Groupe de retirer les animaux de l'installation du 1061 rue Notre-Dame avant la fin d'avril.

(Suite mot du maire)

En mai 2018, la Municipalité donne le mandat d'entreprendre des poursuites judiciaires pour non-respect de la réglementation en vigueur.

En mai 2018, le Groupe demande au préfet de la MRC des Chenaux de nommer un médiateur en vertu de disposition de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Cette demande a été analysée par l'avocat au dossier, le préfet et le Conseil des maires de la MRC des Chenaux. Par résolutions, le Conseil des maires de la MRC a décidé que le préfet ne procédera pas à la nomination d'un médiateur et fait sienne la résolution de la Municipalité de Champlain d'octroyer un mandat de poursuites judiciaires.

La Municipalité demande que le règlement, inclut au Plan d'urbanisme, découlant du Schéma d'aménagement approuvé par le gouvernement en 2009 et conforme à ses orientations, soit respecté par le Groupe Massicotte s.e.n.c. l'activité d'élevage souhaité peut être réalisée ailleurs ou autrement.

Guy Simon, Maire

SUIVI SUR ÉTUDE DE REGROUPEMENT DES SSI

Le conseil de la MRC des Chenaux a décidé de profiter du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal afin de réaliser une étude d'opportunité de mise en commun des services de sécurité incendie du territoire de la MRC.

En effet, cette étude vise à connaître les tenants et les aboutissants des regroupements afin d'améliorer le service offert aux citoyens, mais également de faire face aux défis et enjeux des prochaines années. Nous sommes au début de cette étude menée par le consultant Michel Richer. Monsieur Richer présentera les résultats de cette étude à la fin de l'été, les municipalités auront donc l'ensemble des éléments afin de prendre une décision éclairée.

Soyez sans crainte, aucune fermeture de caserne, ni changement de véhicule n'est prévu pour le moment.

Votre sécurité, notre priorité.



Christian Gendron
Président du comité de sécurité incendie

RAPPEL / COLLECTE HEBDOMADAIRE DES VIDANGES

juin '18						
DI	LU	MA	MER	JE	VE	SA
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30



RÉCUPÉRATION



ORDURES MÉNAGÈRES



MEUBLES ET AUTRES

Les réfrigérateurs, les matériaux de construction et les déchets domestiques dangereux devront être apportés à l'éco centre. L'éco centre est situé au 295 route Ste-Marie et est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre du MARDI au SAMEDI de 9 h 30 à 16 h 30. La collecte hebdomadaire aura lieu tous les mercredis à compter du 6 juin jusqu'au mercredi 19 septembre inclusivement.

***Veuillez prendre note que le camion descendra dans les petites rues à compter du 6 JUIN 2018.**

LA JOURNÉE DE LA FAMILLE À SAINT-MAURICE

Saint-Maurice, le 29 mai 2018 – Sous le thème « La famille, c'est ça qui compte! », la MRC des Chenaux invite toutes les familles à venir célébrer, le 9 juin prochain, au cœur du village de Saint-Maurice.

Issue de la Semaine québécoise des familles, la Journée de la famille des Chenaux se veut un événement de sensibilisation qui poursuit l'objectif de valoriser le rôle des familles en plus de consolider le sentiment d'appartenance à la MRC des Chenaux. L'événement permet de mobiliser plusieurs organisations de la MRC souhaitant célébrer les familles de leur communauté. Ce sont des citoyens des 10 municipalités qui la composent qui sont invités à participer aux différentes activités préparées par le comité organisateur. La programmation des activités saura rejoindre la famille au sens large.

Sur le terrain, des activités diversifiées sauront, à coup sûr, plaire aux petits et aux grands : structures gonflables, maquillage pour enfants, heure du conte avec Mlle Farfelue, promenade en train, distribution de ballons, Mandoline et son circuit de lapins, bingo, rallye historique, cocktail des nouveaux arrivants et plusieurs kiosques d'associations locales. Du côté de la scène, Brimbelle présentera son spectacle intitulé *de la ferme au marché*.

Toutes ces activités sont AB-SO-LU-MENT gratuites!

Cette journée aura lieu, beau temps, mauvais temps, à l'extérieur ou à l'intérieur. Le centre des jeunes offrira un service de restauration rapide (hot-dogs, eau, boisson gazeuse, etc.), sur place, à prix populaire.





CAMP DE JOUR 2018 / CHAMPLAIN
25 JUIN AU 17 AOÛT 2018

Camp de jour offert à Champlain au 961 rue Notre-Dame. Votre enfant a le goût de bouger et de s'amuser nous l'invitons à s'inscrire pour faire parti de notre programme. L'âge requis est de 5 à 13 ans.

Un programme diversifié et rempli d'activités conçues pour prendre en compte leurs intérêts de manière à susciter plaisir et bonne humeur.

QUAND

Du 25 juin au 17 août 2018. De 9h à 16h du lundi au vendredi. Possibilité d'une semaine supplémentaire du 20 au 24 août pour 30\$ par enfant.

INSCRIPTION

Les inscriptions se feront au bureau municipal au 819 rue Notre-Dame durant les heures d'ouverture à compter du 11 juin 2018 (lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 12h45 à 16h, vendredi de 8h à 12h).

REPAS

Les jeunes apportent leur dîner et leurs collations.

SORTIES

Des sorties sont prévues pour l'été (frais supplémentaires de plus ou moins 15 \$ par sortie peuvent vous être demandés)

ACTIVITÉS

Chasses au trésor, jeux sportifs, jeux d'eau, module de jeux, activités d'expression, activités de bricolage, théâtre, grands jeux, chansons, histoires et légende... des nouveautés et des surprises !

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Sorties spéciales – Lieux à déterminer et tarification

TARIFICATION

Durée	résident	n-résident	résident	n-résident	résident	n-résident
	1 ^{er} enfant		2 ^e enfant		3 ^e enfant et +	
été	115 \$	125 \$	105 \$	115 \$	95 \$	105 \$
semaine	25\$	30 \$	20 \$	25 \$	18 \$	23 \$
jour	10 \$	12 \$	8 \$	10 \$	6 \$	8 \$



SERVICE DE GARDE SERA DISPONIBLE

7h15 à 9h et 16h à 17h30 (2.50\$ par période utilisée)

NOUVEL HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DU DIMANCHE

NOUVEL HORAIRE DES CÉLÉBRATIONS DU DIMANCHE À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET

Il y a quelques mois nous avons changé l'heure des célébrations de la Parole du dimanche pour 11h.

Après quelques mois d'essai, cet horaire ne répond pas à nos besoins.

À partir du 1^{er} juillet, l'horaire des Célébrations sera à 10h30 tous les dimanches matin.

Bienvenu à tous,

Équipe de Vie Communautaire de Champlain

L'ÉQUIPE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Bon anniversaire à l'Abbé Guy Panneton

C'est avec reconnaissance que nous célébrerons le 60^e anniversaire de prêtrise de Monsieur l'Abbé Panneton à la messe du dimanche 10 juin prochain.

Notre paroisse est heureuse de pouvoir rendre hommage à l'engagement de l'abbé Panneton envers nous depuis de nombreuses années.

Il anime la vie spirituelle de notre communauté chrétienne dans le rôle de prêtre collaborateur. De nombreuses familles ont vécu avec lui des moments forts de leur vie, ici dans cette église ; soit un baptême, un mariage, des funérailles et inhumations, Noël et temps de Pâques.

Nous comptons sur votre présence à la messe du 10 juin qui sera célébrée par l'abbé Panneton. Notre chorale chantera pour cette occasion.

Un goûter et le verre de vin de l'amitié vous seront offerts après la messe.

Si vous désirez lui offrir vos vœux et messages personnels, il est possible de les adresser au presbytère ou par courriel à cette adresse : fabrique@eglisedechamplain.qc.ca.

Il nous fera plaisir de les lui remettre.

L'Équipe de vie communautaire,
Esther, Raymonde et Laurette

CAB des RIVERAINS / FERMETURE ESTIVALE 2018



Communiqué
Pour la prochaine parution
Fermeture estivale 2018



Le Centre d'action bénévole des Riverains sera fermé pour la saison estivale du 15 juin au 6 août inclusivement afin de permettre aux bénévoles de prendre un peu de repos et de faire le plein d'énergie. Durant cette période, tous les services seront également interrompus. À vous tous, chers clients et inestimables bénévoles, bon été! Visitez notre Internet : cabdesriverains.org

Le personnel et les membres du conseil d'administration

Source : Isabelle Deschênes
Agente administrative et des services
Centre d'action bénévole des Riverains

DÉPART PORT DE QUÉBEC / BATEAUX DE CROISIÈRE

ARRIVÉE	NOM	PAVILLON	LIGNE MARITIME	DÉPART	ORIGINE	DESTINATION
1 juin 7 h	Veendam	Pays-Bas	Holland America line	1 juin 17 h	Charlottetown-IPE	Montréal – Canada
3 juin 7 h	Veendam	Pays-Bas	Holland America line	3 juin 17 h	Montréal – Canada	Charlottetown-IPE
4 juin 14 h	Canadian Express	Canada	St-Lawrence cruise lines	5 juin 7 h	Trois-Rivières – Québec	Trois-Rivières – Québec
8 juin 7 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	8 juin 17 h	Charlottetown-IPE	Montréal – Canada
10 juin 7 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	10 juin 17 h	Montréal – Canada	Charlottetown-IPE
13 juin 7 h	CTMA Vacancier	Canada	Groupe C.T.M.A	13 juin 19 h	Iles de la Madeleine	Montréal – Canada
21 juin 12 h	CTMA Vacancier	Canada	Groupe C.T.M.A	21 juin 19 h	Gaspé – Québec	Montréal – Canada
22 juin 7 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	22 juin 17 h	Charlottetown-IPE	Montréal – Canada
24 juin 7 h	Maasdam	Pays-Bas	Holland America line	24 juin 17 h	Montréal – Canada	Charlottetown-IPE
28 juin 12 h	CTMA Vacancier	Canada	Groupe C.T.M.A	28 juin 19 h	Gaspé – Québec	Montréal – Canada

MAISON DE LA FAMILLE DES CHENAUX



Rencontre «Deuil périnatal» Nos étincelles
5 juin, 19 h, 100 rue de la Fabrique La Pérade
Le deuil se vit différemment pour chacun, venez
partager vos expériences à travers vos récits de
vie. Gratuit (carte de membre 5\$)
Information (418) 325-2120

Rallye-Poussette
7 juin, 1, Place du centre, St-Narcisse
Viens profiter du beau temps pour marcher
pique-niquer avec nous tout en découvrant le
village de St-Narcisse grâce à notre rallye.

Papa en action

16 juin, Batiscan
Arbre en arbre, Parc de la Rivière Batiscan
Pour inscription et information, Cyndie
(418) 325-2120

Prendre note que la Maison de la famille des Chenaux fait relâche du 22 juin au 4 septembre. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter un très bel été !



Suivez-nous sur Facebook pour connaître toutes nos activités !



CAB DES RIVERAINS / CHEVALET PROMOTIONNEL



UN CHEVALET PROMOTIONNEL vous est offert pour afficher lors de vos activités «ICI, LES BÉNÉVOLES FONT LA DIFFÉRENCE». Le but d'afficher ce chevalet est d'abord pour remercier et reconnaître les bénévoles qui collaborent à vos événements et l'importance de leur implication. Il servira aussi d'outils de recrutement pour de futurs bénévoles. N'oubliez pas de toujours bien identifier vos bénévoles pendant vos activités pour qu'ils puissent être facilement repérés pour offrir leur service.

Vous pouvez en faire la demande (chevalet promotionnel) à la municipalité de Champlain au 819, rue Notre-Dame ou par téléphone au 819 295-3979.



NOUVEAU

Une démarche simple, rapide et gratuite pour le citoyen

Vous avez l'intention d'exécuter des travaux de réparation ou de rénovation dans votre résidence? Vous pouvez maintenant vous rendre directement sur le site Internet de la MRC des Chenaux (www.mrcdeschenaux.ca) et remplir le formulaire de déclaration de travaux en ligne.

La déclaration de travaux remplace certains permis de construction ou certificats d'autorisation normalement exigés par votre municipalité. À cet égard, la municipalité de Champlain a modifié ses règlements d'urbanisme afin d'offrir ce nouveau service à ses citoyens.

La déclaration de travaux est facile à remplir et sans frais pour le propriétaire. De plus, vous n'avez pas à vous déplacer pour rencontrer un inspecteur en bâtiment. Les travaux pourront débuter cinq jours après la transmission du formulaire de déclaration de travaux à la MRC par Internet.

Notes : Les travaux suivants ne sont pas admissibles à une déclaration de travaux. Ils doivent faire l'objet d'un permis de construction.

- L'agrandissement d'un bâtiment en hauteur ou en superficie.
- Le remplacement des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment.
- L'ajout d'une chambre dans une résidence non desservie par le réseau d'égout.
- L'aménagement d'un logement au sous-sol d'une résidence.
- Les travaux majeurs de rénovation d'un bâtiment situé dans une zone à risque d'inondation.
- Tous autres travaux non mentionnés dans le formulaire de déclaration de travaux.

Pour ceux qui n'ont pas le service Internet, le formulaire de déclaration de travaux est disponible au bureau municipal.

ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

**Bernard Gaudreau élu à titre de président
de l'Association des plus beaux villages du Québec**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Québec, le 22 mai 2018 – Les membres du conseil d'administration de l'Association des plus beaux villages du Québec sont heureux d'annoncer la nomination de monsieur Bernard Gaudreau, maire de la ville de Neuville, à titre de président du conseil d'administration de l'Association des plus beaux villages du Québec.

Monsieur Bernard Gaudreau pourra, par son implication au sein de cette organisation, mettre à profit son expérience en matière de valorisation du patrimoine et poursuivre, en étroite collaboration avec l'ensemble des représentants siégeant au conseil d'administration de l'Association des plus beaux villages du Québec, les nombreux dossiers auxquels fait face l'Association.

« Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour cette marque de confiance qui me permettra de consolider les actions entreprises dans les dernières années afin de faire rayonner l'Association des plus beaux villages du Québec; mettre en valeur les nombreuses réalisations de ses membres et accroître la position de l'Association des plus beaux villages du Québec face aux défis et enjeux auxquels nous serons confrontés », a tenu à déclarer Monsieur Bernard Gaudreau.

À propos de l'Association des plus beaux villages du Québec

L'Association des plus beaux villages du Québec est un organisme qui regroupe 38 municipalités et villes réparties dans 11 régions touristiques du Québec. Les objectifs de l'APBVQ sont notamment de préserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager à des fins touristiques.

Source d'information
Monsieur Jules Savoie, dg,
Association des plus beaux villages du Québec

– 30 –

PRIX RECONNAISSANCE 2018 – LES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

CHAMPLAIN / PRIX RECONNAISSANCE 2018

Suite au souper-bénéfice tenu à l'auberge de la Pointe de Rivière-du-Loup le 10 mai dernier à l'occasion de la 20e assemblée générale de l'Association des plus beaux villages du Québec **la municipalité de Champlain** s'est vue décernée un prix reconnaissance 2018 pour la réussite du circuit patrimonial qui sillonne le noyau villageois et pour l'implication de la municipalité à faire un succès du *Sacré CIRCUIT* qui met en vitrine le patrimoine religieux de l'église et du presbytère. Le certificat sera affiché au bureau municipal.

Communiqué de presse

EXPOSITION AUTOS ET MOTOS ANCIENNES ET MODIFIÉES

SAINT-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Le comité des passionnés de voitures et motos anciennes invite toute la population à venir visiter la magnifique exposition d'autos et de motos anciennes et modifiées qui aura lieu le samedi 25 août 2018 sur le terrain de l'aréna de Ste-Anne-de-la-Pérade. Vous aurez la possibilité d'y voir des tracteurs antiques, et ce, sous l'animation de DJ Bam Bam. Le coût d'entrée pour les visiteurs est de 2\$ par personne, gratuit pour les enfants de 12 ans et moins. Une contribution de 10\$ par voiture et/ou moto est demandée aux exposants. Que vous soyez déjà amateurs de ces belles d'autrefois ou que vous ayez envie de les découvrir, une magnifique journée à ne pas manquer vous attend! De plus, vous participerez par le fait même à une bonne cause, car une partie des profits de la journée sera remise au Centre d'action bénévole de Ste-Anne-de-la-Pérade pour ses services aux personnes âgées et aux familles à faible revenu de la municipalité. En cas de pluie, l'activité sera remise au lendemain, le 26 août 2018. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Michel Lafrenière au (418) 325-3112 ou visitez notre page Facebook : Exposition autos anciennes et modifiées Ste-Anne-de-la-Pérade.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CHAMPLAIN

Suite à l'Assemblée générale de la Société historique tenue le 27 avril dernier un nouveau Conseil d'administration a été élu pour la prochaine année.

Voici la composition du nouveau Conseil :

Président : Marcel Marchand

Vice-président : Jean-Paul Marchand

Trésorière : Claire Chartier

responsable **Secrétaire :** Micheline Boucher

Administrateurs et administratrices :

Colette Neault : responsable des abonnements

Micheline Laberge : agente de communications et du Postillon

Thérèse Toutant : agente Facebook

Jean-Pierre Chartier

Lyse Bertrand

Paula Germain

Micheline Trottier

SINCÈRES REMERCIEMENTS

Sincères remerciements pour le travail bénévole accompli au cours des dernières années à Jean-Pierre Chartier comme président, à Daniel Laganière pour le montage du Postillon et à Lyse Bertrand pour les abonnements, à Paule Brunelle et Laurette LeBlanc administratrices.

Suite au départ de Daniel Laganière qui n'a plus de disponibilité, la Société est à la recherche d'une personne qui aurait des habiletés en informatique et des intérêts pour le montage du journal Le Postillon, qui est publié 3 fois par année. Contactez Micheline Laberge 819 295-5287

PARTICIPATION À PHARES SUR CHAMPLAIN :

La Société historique de Champlain vous accueillera à l'église de Champlain, le 22 juillet 2018 à 14h. « Dernier clin d'œil sur l'expo d'Onésime Lamothe ». Témoignages de trois femmes qui ont côtoyé cet artiste talentueux et multidisciplinaire. Monique Lamothe (nièce et filleule). Marie Côté (nièce). Fernande Grenier (ancienne élève). Dirigée par Thérèse Toutant, membre de la Société historique de Champlain.

Entrée gratuite

Micheline Laberge



Marie Côté, Monique Lamothe, Fernande Grenier



ASSOCIATION
des PERSONNES AIDANTES
de la VALLÉE-DE-LA-BATISCAN

Programmation spécial été 2018

Juin

Jeudi le 7 juin

11h45 (LOCAL LÉDA-PAQUIN) 7\$/PERS.

Dîner-conférence de Christine Béland, Pharmacienne.

Les Infections cutanées

Inscription Obligatoire !

13h00 (LOCAL 217)

Assemblée Générale annuelle

Bilan de l'année 2017-2018 et Élection des membres du conseils d'administration.

Veillez confirmer votre présence !

Mardi le 12 juin

Journée d'information et de ressourcement

Témoignage de Carole Pothier sur son vécu et son d'accompagnatrice-ressource pour les femmes atteints d'un cancer.

Atelier **Biodanza**, animé par Lucie Boisvert, Facilitatrice.

Lieu: Ferme la Bissonnière, 490 rang. Sainte-Élizabeth, St-Prospér

Heure: 10h30 à 15h

Inscription **OBLIGATOIRE** avant le 7 juin 2018,

15\$/ pers. (dîner inclus) 1-855-284-1390



L'APPU POUR LES
PROCHES-AIDANTS
MAURICIE

*Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

Mardi le 19 juin, St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 21 juin, Ste-Thècle 13h30 à 15h

Jeux de société

Un moment de détente et de plaisir. Une grande diversité de jeu à votre disposition. Si vous voulez en présenter un ou amener quel-qu'un, ce sera avec plaisir!



Mardi le 26 juin: St-Luc-de-Vincennes

Jeudi le 28 juin: Ste-Thècle 13h30 à 16h

Visionnement d'un film-documentaire.

Ça Tourne Dans ma Tête

Quatre enfants, atteints de troubles mentaux, et leurs parents font le choix courageux de raconter leur histoire.

À la fin du documentaire, vous pourrez échanger avec une intervenante du Périscope (Mékinac) ou de la Lanterne (Des Chenaux)



Juillet et Août Café-jasette à 13h30

- **3juillet:: Casse-Croûte Ferme Tournesol, Ste-Anne-de-la-Pérade**
- **10 Juillet: Casse-Croûte La Grondioise, 2350 Rang St-Jean St-Maurice**
- **18 Juillet: Resto Rio/ Marina, 1500, Rue Principale Batiscan**
- **24 Juillet: Casse-Croûte du Bocage, Rue de l'église, Ste-Geneviève**
- **31 Juillet: Casse-Croûte Chez Ti-Mousse, 270 Rue du Collège, St-Narcisse**
- **7 Août: Casse-Croûte Chez Lulu, 1625 Rue Principale, St-Stanislas**
- **21 Août: Casse-Croûte Au p'tit Relais, 1242 Rue Principale, Batiscan**
- **28 Août Casse-Croûte La P'tite Bouffe, 625 Rue Notre-Dame, Champlain**
- **5 juillet: Casse-Croûte Tournesol, 2830 St-Pierre N.Ste-Thècle**
- **12 Juillet: Domaine Familial Grosleau, 161 chemin Ste-marie, Lac-aux-sables**
- **19 Juillet: Resto de la Berge, 599 1ere avenue, Grandes-Piles**
- **26 Juillet: Aux petits bonheurs, 411 rue du couvent, St-Tite**
- **2 Août: Casse-croûte Chez Mémé, Hérouxville**
- **9 Août, Resto bar le Brinadon, 570 rue Alphonse, Lac-aux-sables**
- **23 Août: Casse-Croûte Chez Ti-Guy, 500 Rte 352, Ste Adelphe**
- **30 Août: Café aux cinq sœurs, 290 rue Masson, Ste-Thècle**



MARDI 14 Août 13h30

Visite de la Ferme d'Alpaga.

Ferme récréative Caza

865, Rte. 159, Saint-Stanislas

Confirmez votre présence S.V.P.

TABLE DES MARÉES JUIN 2018 CHAMPLAIN

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	0027	1.9	11	0414	1.2	21	0112	1.1
	0821	1.5		0812	1.8		0451	1.6
FR	1200	2.2	MO	1727	1.2	TH	1327	1.1
VE	2130	1.5	LU	2100	1.6	JE	1712	1.5
2	0106	1.8	12	0506	1.2	22	0209	1.0
	0857	1.5		0848	2.0		0554	1.5
SA	1239	2.1	TU	1818	1.3	FR	1445	1.0
SA	2212	1.5	MA	2148	1.7	VE	1830	1.4
3	0151	1.8	13	0554	1.3	23	0303	1.0
	0933	1.5		0930	2.1		0654	1.5
SU	1318	2.1	WE	1906	1.3	SA	1600	1.0
DI	2248	1.5	ME	2233	1.8	SA	1939	1.4
4	0230	1.8	14	0636	1.3	24	0400	1.0
	1018	1.5		1012	2.2		0745	1.6
MO	1415	1.9	TH	1951	1.4	SU	1703	1.0
LU	1415	1.9	JE	2312	1.9	DI	2042	1.4
5	0318	1.8	15	0727	1.4	25	0442	1.0
	1115	1.4		1057	2.3		0830	1.7
TU	1509	1.8	FR	2039	1.4	MO	1800	1.0
MA			VE			LU	2133	1.4
6	0018	1.4	16	0000	1.9	26	0530	1.0
	0412	1.7		0815	1.4		0912	1.7
WE	1215	1.3	SA	1145	2.3	TU	1845	1.0
ME	1612	1.7	SA	2130	1.4	MA	2218	1.4
7	0106	1.3	17	0051	1.9	27	0615	1.0
	0503	1.6		0906	1.4		0951	1.8
TH	1306	1.3	SU	1239	2.2	WE	1927	1.1
JE	1709	1.6	DI	2221	1.4	ME	2257	1.1
8	0157	1.2	18	0151	1.8	28	0645	1.0
	0606	1.5		1000	1.3		1103	1.8
FR	1418	1.2	MO	1339	2.1	FR	2030	1.1
VE	1815	1.5	LU	2321	1.3	JE	2333	1.5
9	0257	1.2	19	0245	1.7	29	0718	1.1
	0657	1.5		1100	1.3		1103	1.8
SA	1521	1.2	TU	1439	1.9	FR	2030	1.1
SA	1819	1.5	MA			VE		
10	0342	1.2	20	0009	1.2	30	0009	1.1
	0736	1.6		0348	1.7		0800	1.1
SU	1630	1.2	WE	1215	1.2	SA	1136	1.8
DI	2015	1.5	ME	1554	1.7	SA	2109	1.1

***Heure normale de l'Est**